AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **9 novembre 2026 à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande no 2026-0064 – Propriété située au 12400, chemin de la Rivière-du-Nord (Lots 4 956 166, 4 687 554, 2 815 545, 2 362 258, 4 956 168 et 4 687 556)
Secteur de Mirabel-en-Haut :

Afin de permettre :
- l'implantation d'un garage ayant une superficie d'implantation de 174,82 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise une superficie maximale de 110 mètres carrés;
- que la superficie d'implantation du garage excède la superficie d'implantation du bâtiment principal, d'une superficie de 80,68 mètres carrés, alors que la règlement de zonage numéro U-2300 ne le permet pas.

Demande no 2026-0104 – Propriété située sur la rue Charles (Lot 6 450 878)
Secteur de Saint-Janvier :

Afin de permettre :
- la construction d'un nouveau bâtiment public ayant un accès et une allée d'accès au terrain d'une largeur de 16 mètres :
  - alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige qu'une largeur maximale de 12 mètres soit respectée;
- la construction d'un nouveau bâtiment public :
  - ayant une distance de 0,7 mètre entre le mur latéral et l'allée d'accès, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige qu'une distance minimale de 1 mètre soit respectée.

Demande no 2026-0158 – Propriété située au 12500, route Arthur-Sauvé (Lot 3 490 938)
Secteur de Saint-Augustin :

Afin de régulariser :
- l'implantation d'un bâtiment principal ayant une marge avant de 7,06 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige qu'une marge avant minimale de 12 mètres soit respectée.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 22 octobre 2026

La greffière,
Isabelle Bourcier, avocate